

Paris, le 9 décembre 2014

Communiqué de presse

BOREAL : Un nouveau Baromètre Observatoire de la Rénovation de l'Entretien et de l'Amélioration du Logement

L'Agence Nationale de l'Habitat et le Club de l'Amélioration de l'habitat lancent « BOREAL » un nouveau baromètre de suivi trimestriel des marchés de l'entretien-amélioration du logement.

Méthodologie et objectif

Menée par le cabinet BIIS, bureau d'études spécialisé dans l'observation des métiers du bâtiment (www.biis.biz), l'enquête permettant la construction du baromètre, consiste à recueillir des données d'activité auprès de 6 000 professionnels (artisans, TPE, PME, grandes entreprises) travaillant pour des chantiers d'amélioration et d'entretien du parc privé métropolitain, soit un potentiel de 33 millions de logements.

Tous les trimestres, un échantillon représentatif de ces professionnels sera interrogé sur l'ensemble de leur activité de sorte à obtenir deux types de données :

Des données quantitatives :

- le nombre de chantiers par type et taille d'entreprise,
- le pourcentage d'entreprises réalisant des travaux d'entretien-amélioration,
- la part de l'entretien-amélioration dans leur chiffre d'affaires total,
- le pourcentage d'entrepreneurs déclarant une augmentation ou une diminution de leur activité sur ce champ de l'entretien amélioration par rapport à la même période de l'année précédente,
- le pourcentage d'entrepreneurs jugeant le volume de leur carnet de commandes pour les prochains mois, en hausse ou en baisse par rapport au trimestre précédent

Cette première partie a pour objectif de définir et de suivre de manière fiable le chiffre d'affaires trimestriel du marché de l'entretien et de l'amélioration du parc résidentiel privé.

Des données qualitatives ou d'opinion :

Ces données sont l'expression de l'opinion des professionnels interrogés sur les perspectives d'activité à venir. Elle vise à mesurer leur connaissance et

opinions sur les sujets d'actualité qui impactent ou concernent leur métier : normes, réglementations, programmes lancés, etc.

Ces enquêtes permettront à chaque fois d'obtenir des informations sur l'impact des dossiers d'actualité auprès des entreprises.

De plus, ce baromètre sera complété par des indicateurs précis sur les travaux effectués, en cours ou à venir dans les domaines de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Afin de contrôler la fiabilité des résultats quantitatifs du baromètre, les résultats des enquêtes sont confrontés par recoupement avec d'autres données disponibles fournies par l'Etat ou ses établissements publics. Ainsi, il est possible de vérifier la pertinence des données de terrain au regard des données publiques. La première vague montre que la méthodologie retenue est a priori cohérente mais ce travail se poursuivra sur la durée.

Ce qu'il faut retenir de cette première vague de résultats (3ème trimestre 2014)

Données quantitatives :

La première enquête réalisée du 6 au 28 octobre 2014, permet d'estimer pour la première fois le chiffre d'affaires trimestriel du marché de l'entretien et de l'amélioration des logements.

3 millions de chantiers ont été achevés dans le courant du 3^{ème} trimestre 2014. 70% des chantiers terminés par les entreprises dans le courant du 3^{ème} trimestre 2014 sont des chantiers d'entretien amélioration dans le domaine résidentiel (les autres chantiers étant soit des constructions neuves, soit des extensions, des agrandissements, des surélévations). Ils représentent **un chiffre d'affaires de 12 Milliards d'euros**. Ils représentent la donnée « de départ » que les vagues suivantes utiliseront comme point de référence pour mesurer l'évolution du marché d'un trimestre à l'autre ou d'une année sur l'autre.

72% des chantiers signés par les entreprises pour les mois prochains sont des chantiers d'entretien amélioration (les constructions neuves, extensions, agrandissements ou encore surélévations représentent 28% des chantiers restants).

Ces résultats montrent la part prépondérante des opérations d'entretien amélioration du logement dans l'activité des entreprises.

Données qualitatives :

75% des entreprises estiment que l'activité se maintiendra le trimestre prochain, même si les entreprises restent préoccupées par la vigilance constante qu'elles doivent porter à leur carnet de commandes (essentiellement les artisans).

14% des entreprises en moyenne ont suivi une formation dont 80% concernait essentiellement les travaux d'économies d'énergie. Cette donnée permet de montrer que les entreprises investissent ce champ notamment grâce au label

RGE dont la notoriété est avérée mais doit être confortée : en effet, une entreprise sur 2 connaît la mention, 1 entreprise sur 4 en dispose ou envisage d'en disposer.

On constate une forte implication des fédérations professionnelles pour faire connaître la mention RGE.

Les résultats des prochaines vagues seront disponibles en février, mai, août et novembre 2015.

Le Club et l'Anah présenteront chaque fin d'année un panorama de l'activité des entreprises dans les travaux d'amélioration.

L'Agence Nationale de l'Habitat (www.anah.fr)

L'Anah est un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants. Pour encourager la réalisation de travaux elle propose aux collectivités locales et aux propriétaires des aides financières et une offre d'ingénierie et d'accompagnement des chantiers. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes. L'Anah centre ainsi ses interventions sur

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- la lutte contre la précarité énergétique
- la prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie (vieillesse ou handicap)

Présentation du Club de l'Amélioration de l'Habitat (www.cah.fr)

Le Club est une association loi 1901. Né de la rencontre, il y a 22 ans entre quelques acteurs publics (dont l'Anah) et privés, éprouvant le besoin d'en savoir plus sur ce marché grand public de la rénovation, le Club regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'entités, représentant l'ensemble de la filière de la rénovation : organismes d'Etat, fédérations professionnelles, entreprises du bâtiment, maîtres d'œuvre, négociants en matériaux et équipement, industriels de la construction, fournisseurs d'énergie, établissements bancaires, assureurs. Il fonctionne par groupes de travail dédiés qui explorent les différentes thématiques du marché. Il construit des outils d'analyse puissants pour éclairer les stratégies de développement de ce marché.

Ce sont :

Des études qualitatives et des études prospectives : Elles s'appuient sur des panels importants de professionnels du bâtiment ou de ménages faisant des travaux. Elles permettent aux membres du Club d'être à l'écoute des ménages, des entreprises du bâtiment et d'être attentifs aux politiques menées à l'étranger. Elles explorent des pistes de progrès. Leurs résultats sont discutés par les membres du Club. Leurs synthèses sont publiées pour le plus grand nombre dans la collection « Le point sur ... ». 19 numéros sont consultables en ligne.

Des expérimentations en vraie grandeur destinées à valider certaines hypothèses théoriques techniques ou économiques dans les conditions réelles de mise en œuvre sur le terrain.

Des actions de communication auprès des professionnels et de la presse : pour développer le marché, le Club diffuse les principaux résultats de ses études au travers de son site, de ses publications et d'actions auprès de la presse. Avec les colloques de la rénovation durable, le Club favorise les échanges directs entre les acteurs du marché. Les comptes rendus de ces colloques sont consultables en ligne.

Contacts presse :

ANAH : myra@frapiersaab.com - 06 70 10 82 24

Le Club de l'Amélioration de l'Habitat : genevieve.ndour@cah.fr - 01 47 62 46 49

BIIS : faya.aliti@biis.biz - 01 80 43 00 30